BOURSE AUX JOUETS, VETEMENTS ENFANTS et ARTICLES DE PUERICULTURE

RÈGLEMENT EXPOSANTS

Article 1 : la bourse aux jouets est réservée **aux exposants particuliers, non professionnels VERNOLIEN et majeurs.**

Article 2 : Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 3 : L'inscription est validée, **sous réserve de place disponible**, lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité.

Article 4 : La bourse aux jouets se déroule uniquement à l'intérieur de la **SALLE DES FÊTES – PLACE DE PIEGARO.**

Article 5 : Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifier par les exposants. Les tables sont installées et fournies par les organisateurs. **L'installation des exposants se fera à partir de 8h30 pour une ouverture au public à 10h00.**

Article 6 : la vente est exclusivement une bourse **aux jouets, livres, vêtements d'enfants et articles de puériculture.** Tout autre vente est interdite.

Article 7 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tel que perte, casse, vole panne ou autres détériorations. Les objets invendus ne peuvent rester sur place.

Article 8 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation. Les exposants s'engagent à rendre leur emplacement propre.

Article 9 : Les exposants s'engage à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 10 : Le présent règlement est à disposition est affiché aux entrées de la « **salle des fêtes** » le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux.

BULLETIN D'INSCRIPTION

BOURSE AUX JOUETS, VETEMENTS ENFANTS et ARTICLES DE PUERICULTURE de VERNEUIL-EN-HALATTE

DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026 – SALLE DES FETES PLACE DE PIEGARO

Je soussigné(e) :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Né(e) le _____ à _____

ADRESSE : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° : _____

Justificatif de domicile fourni : _____

N° de Téléphone : _____

Je déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagers (Article L310-2 du Code du Commerce), de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter.

Fait à Verneuil-en-Halatte, le_____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :